

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits		
Nom du puits	Bald Mountain, Cap-Santé No 2	
Numéro du puits	A010	
MRC	Portneuf	
Municipalité	Cap-Santé	

2. Informations générales sur l'inspection		
Inspecteur	Kym Bernard	
Inspecteur	Vernhar Beaulac	
Accompagné de	DBH	
Système géodésique	NAD 83	
Format des coordonnées	Degré décimaux	
Type inspection	Complète	
Date	2019-05-15	
Vérification sécurité	Effectuée	
Heure de début et fin	10h00 à 12h45	
Conditions météorologiques	Partiellement nuageux	
Température ambiante (°C)	11	

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-52Cx Détecteur magnétique				
Berger Détecteur magnétique				
GPS haute précision				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				

4. Personne(s) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1	53-54	53-54	53-54	
2				
3				
4				
		Témoignages		
1	53-54			
2				
3				
4				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Pâturage

7. Indices en surface d'anciens forages	
Туре	Mode de récupération suggéré
Aucun	
	Commentaires

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	46,6966944	-71,7876111	Oui	
SIGPEG	46,6966022	-71,7874118	Oui	

Coordonnées GPS	Intensité du signal
46,69706, -71,78664	Très fort
5	
	46,69706, -71,78664



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

.0. Caractéristiques du puits				
Élément à vérifier	Description		Commentaires	
Tête de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	106			
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage extérieur (cm)	30			
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Non			
Présence de ciment obturant le tubage	Oui			
Test de l'eau savonneuse	Présence de bulles			
Panneau d'identification	Oui non-conforme			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui			
11. Émanation et migration				
P	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent			50	
#1 À l'intérieur de 50 centimètres		0		
#2 À l'intérieur de 50 centim	nètres		1	
#1 À 4 mètres			0	
#2 À 4 mètres		1		
#3 À 4 mètres			1	
#4 À 4 mètres			1	
	E à l'intérieur de 50 cm ou à « n maximum de 75 m et à tou			
		Commentaires		



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
	Commentaire	<u> </u> 	<u> </u>		

13. Conclusions et recommandations	Cometata	Carrama antaina a
Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé	Oui	
Risque pour l'environnement	Non	
Reprendre la recherche	Non	
Statut	Non-Problématique	
Coupe du tubage	Non-applicable	
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable	
Pancarte	Non-applicable	
Prochaine inspection recommandée	À définir	
Autre		

Conclusion

Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Une émanation de gaz au tubage et une migration de gaz ont été détectées, mais ne représentent pas un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-problématique.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Kym Bernard	53-54	
Inspecteur	30-0 4	2020-02-13
Vernhar Beaulac	52.54	2020 02 12
Inspecteur	53-54	2020-02-13
	Signature de la vérification (13)	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	2020 02 44
Coordonnateur aux opérations		2020-02-11
David Fortin	53-54	2020-02-11
Inspecteur	55-54	

Photos de l'inspection





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2
Test de migration



Photo 3 Localisation du puits

